



Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Affiché le 16 DEC. 2022

ID : 056-215600230-20221205-2022\_91-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 DECEMBRE 2022**

**BRECH'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

**DELIBERATION 2022/91 TARIFS MUNICIPAUX 2023**

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le conseil municipal, dûment convoqué par voie dématérialisée le 29 novembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 05 décembre 2022 à 18H30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Étaient présents : M. Fabrice ROBELET, Mme Chantal MAHIEUX, Mme Amélie FUSIL, M. Bernard RAUD, Mme Josiane LE NAVENEC, M. Erwan LE DIZEZ, M. Yannick LE BRETON, Mme Marie-France BLONDEAU, Mme Marie-Annick MALÉCOT, Mme Michelle ROYER, M. Hervé LE ROUZIC, Mme Annie THOMAS, Mme Régine NAYEL, Mme Maud BOURLIEUX-DANIEL, M. Olivier COJAN, M. Olivier MARIE, Mme Sabrina BOTHUA, Mme Géraldine SÉLO, Mme Édeline LE VIGOUROUX, M. Steven LE MOULLEC et Mme France BIRCH.

Était absent : M. François-Xavier OLIVIER.

Étaient excusés : M. Stéphane LE BOULER (Pouvoir donné à Fabrice ROBELET), Mme Morgane GUERLAIS (Pouvoir donné à Chantal MAHIEUX), M. Michel MET (Pouvoir donné à Marie-France BLONDEAU), M. Jean-Pierre KERBART (Pouvoir donné à Amélie FUSIL), M. Stéphane COUDERC (Pouvoir donné à Hervé LE ROUZIC), M. Bertrand PÉRICHOT (Pouvoir donné à Bernard RAUD) et Mme Soazig PINHEIRO (Pouvoir donné à Yannick LE BRETON).

Secrétaire de séance : Mme Géraldine SÉLO

Rapporteur : Stéphane LE BOULER

Le conseil municipal est invité à voter les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

M. Le Bouler rappelle que les tarifs des services de restauration scolaire, services périscolaires et extrascolaires sont votés en année scolaire depuis 2017. Il rappelle que ces derniers ont été fixés par délibération n°2022/58 du 4 juillet 2022 pour l'année scolaire en cours.

S'agissant des autres tarifs, les orientations suivantes sont proposées au conseil municipal pour l'année 2023 :

- Reconduction des tarifs municipaux : de location de salles, de la redevance d'occupation du domaine public par les commerçants, des photocopies, de la médiathèque, des droits de place du marché et de publicité-insertion,
- Revalorisation des tarifs : de location de la salle des sports et de l'espace de glisse, de concessions au cimetière, relatifs aux animaux errants, du forfait repas et goûter facturé au délégataire assurant la gestion du multi accueil, d'intervention des services techniques.

Vu l'avis favorable de la commission Finances- Budget – Administration générale en date du 21 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VOTE les tarifs communaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit :**

<b>TARIFS 2023</b>	
<b>LOCATION DE SALLES</b>	
<b>Résidents, organismes professionnels publics et privés brechois</b>	
<b>Salle du Restaurant municipal*</b>	
1/2 journée/soirée	104 €
Journée	208 €
<b>Salle annexe mairie*</b>	
1/2 journée/soirée	104 €
Journée	208 €
* Gratuité pour les associations brechoises	
<b>Associations, organismes professionnels publics et privés non brechois</b>	
<b>Salle du Restaurant municipal</b>	
1/2 journée/soirée	208 €
Journée	416 €
<b>Salle annexe mairie</b>	
1/2 journée/soirée	208 €

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Affiché le **16 DEC. 2022**

ID : 056-215600230-20221205-2022\_91-DE

Journée	416 €
<b>Salle de sport*</b>	
Grande salle, vestiaires et club house	16€/heure
Salle de danse, vestiaires et club house	16€/heure
Grande salle, salle de danse, vestiaires et club house	21.50€/heure
<b>Terrains de foot*</b>	
Terrain synthétique, vestiaires et salle de réunion	16€/heure
Terrain enherbé, vestiaires et salle de réunion	21.50€/heure
Terrain synthétique, terrain enherbé, vestiaires et salle de réunion	32€/heure
<b>Espace de glisse*</b>	
Convention obligatoire pour les associations qui pratiquent sur l'espace de glisse, avec accès aux vestiaires, toilettes et à l'espace de glisse	16€/heure
* Tarifs applicables aux associations non brechoises et dont la discipline est déjà existante sur la commune / gratuité pour les associations brechoises	
<b>Tout occupant</b>	
Caution salle restaurant municipal et annexe mairie	520 €
Caution ménage salle restaurant municipal et annexe mairie	155 €
Perte de badge	10.30 €
<b>PHOTOCOPIES</b>	
A4	0.30€
A3	0.50€
Reproduction de documents administratifs en A4 noir et blanc	0.18€
<b>CIMETIERES</b>	
<b>Concessions</b>	
Concession simple 15 ans	212 €
Concession simple 30 ans	424 €
Concession double 15 ans	424 €

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Affiché le 16 DEC. 2022

ID : 056-215600230-20221205-2022\_91-DE

Concession double 30 ans	848 €
Occupation du caveau municipal/semaine	22 €
<b>Columbarium</b>	
Concession 15 ans	600 €
Concession 30 ans	900 €
<b>Cavernes</b>	
Concession 15 ans	400 €
Concession 30 ans	800 €
<b>MEDIATHEQUE</b>	
<b>Adhésion annuelle</b>	
Famille	15 €
Individuel - Adulte + 18 ans	10 €
Jeune – 18 ans et étudiant	Gratuit
Personne extérieure aux communes membres du réseau*	20 €
* Les abonnées des communes non signataires de la convention de service commun se verront appliquer le tarif extérieur au réseau.	
Non restitution d'ouvrages ou détérioration (DVD, CD, livre, jeu)	Remplacement ou remboursement de la valeur du document emprunté
<b>DROITS DE PLACE DU MARCHÉ</b>	
Abonné : tarif/mètre linéaire/trimestre	4 €
Passager : Tarif/mètre linéaire/ jour	3 €
Branchement électrique/jour	0.80€
<b>REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES COMMERCANTS</b>	
Occupation annuelle par mètre carré	25 €
<b>JETON BORNE DE CAMPING CAR</b>	
	3 €
<b>PUBLICITE - INSERTION</b>	
¼ page	100 €
½ page	200 €

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Affiché le **16 DEC. 2022**

ID : 056-215600230-20221205-2022\_91-DE

Page entière	400 €
<b>ANIMAUX ERRANTS</b>	
Taxe de mise en fourrière	21€
Première récidive	32€
Deuxième récidive	55€
Troisième récidive	110€
Taxe de gardiennage / animal /jour	10€
Identification par tatouage transpondeur (chiens et chats) dont les propriétaires ont été identifiés	48 € (tarif vétérinaire)
<b>FACTURATION AU DELEGATAIRE ASSURANT LA GESTION DU MULTIACCUEIL</b>	
Forfait repas et goûter	3.55 €
<b>INTERVENTIONS DES SERVICES TECHNIQUES</b>	
Coût horaire d'un agent	22.20 €
Coût horaire épareuse ou broyeur	81.20 €
Coût horaire micro-tracteur	50.95 €

28 pour ; 0 abstention ; 0 contre

Pour extrait certifié conforme,  
Brec'h, le 12 décembre 2022

**Le Maire,**  
**Fabrice ROBELET**



